

# AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de  
« l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de  
l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **27 février 2017 au 27 mars 2017** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de VAL D'OUST concernant le projet présenté par l'EARL DE L'OUST (représentée par MM DEROCHE et HOUEIX, co-gérants), dont le siège social est situé au lieu-dit "la Rivière d'en Bas" 56460 VAL D'OUST, en vue d'exploiter un atelier bovin devant comporter, après restructuration, un effectif de 650 places de veaux de boucherie, à l'adresse suivante : "la Rivière d'en Bas le Roc Saint André" 56460 VAL D'OUST, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de VAL D'OUST aux jours et horaires suivants:

- *du lundi au vendredi de : 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30*
- *les samedis de : 09h00 à 12h00*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 27 mars 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de VAL D'OUST
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau – 1 allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)